YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/MAL

DECISION N° 2017/164

OBJET : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle, conçu avec Double D Production dans le cadre du spectacle de Noël de fin d'année pour les enfants Yerrois.

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres souhaite offrir aux enfants yerrois un spectacle de fin d'année,

CONSIDERANT que Double D Production propose des spectacles pour enfants,

D E C I D E

D'APPROUVER et de signer le contrat de cession de droits d'exploitation de spectacles, conclu avec Double D Production, sise 5 rue Rougemont, 75009 Paris,

DIT que le montant de la prestation s'élève à 6 000 € HT,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 9 octobre 2017

Le Maire,
Conseiller Départemental,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20171009-2017-164-AU
Date de télétransmission : 17/10/2017
Date de réception préfecture : 17/10/2017

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98